

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2965

15 décembre 2008

### SOMMAIRE

<b>Advent Monext Luxembourg S.C.A.</b> .....	<b>142291</b>	<b>La Grande Tour S. à r.l.</b> .....	<b>142277</b>
<b>Agence de Voyages Simon S.A.</b> .....	<b>142283</b>	<b>LaSalle UK Ventures Property 5</b> .....	<b>142313</b>
<b>Agence F.D.Immo.Lux.S.à r.l.</b> .....	<b>142284</b>	<b>LaSalle UK Ventures Property 6</b> .....	<b>142310</b>
<b>Amican S.A.</b> .....	<b>142318</b>	<b>Locatec</b> .....	<b>142284</b>
<b>An der Gassel Sàrl</b> .....	<b>142312</b>	<b>Miristo Holding S.A.</b> .....	<b>142319</b>
<b>Äppel a Biren, S.à r.l.</b> .....	<b>142291</b>	<b>Mora S.A.</b> .....	<b>142299</b>
<b>Area Promotions S.à r.l.</b> .....	<b>142274</b>	<b>Mora S.A., SPF</b> .....	<b>142299</b>
<b>Arsis Lux S.à r.l.</b> .....	<b>142284</b>	<b>Neisse Holding S.à.r.l.</b> .....	<b>142278</b>
<b>BELUXOIL Handel und Transport S.à r.l.</b> .....	<b>142285</b>	<b>Network Technology &amp; Communication Expertise</b> .....	<b>142304</b>
<b>Binoko S.A.</b> .....	<b>142283</b>	<b>Oleandro Investment Cooperation SA</b> ..	<b>142319</b>
<b>Breitfeld Teilhabergesellschaft AG</b> .....	<b>142274</b>	<b>Oleandro Investment Cooperation SA</b> ..	<b>142287</b>
<b>Brimstone Holding S.A.</b> .....	<b>142320</b>	<b>Pefalu S.à r.l.</b> .....	<b>142276</b>
<b>Bureau d'Assurance Claude Hilges S.à r.l.</b> .....	<b>142315</b>	<b>Pirene Sàrl</b> .....	<b>142309</b>
<b>B.V. Lux Tr@ding S. à r.l.</b> .....	<b>142286</b>	<b>Power Team</b> .....	<b>142283</b>
<b>Cap Langues S. à r. l.</b> .....	<b>142281</b>	<b>Promvest S.A.</b> .....	<b>142281</b>
<b>Caves Félix Wolter S.à.r.l.</b> .....	<b>142275</b>	<b>Rea Haus S.à r.l.</b> .....	<b>142279</b>
<b>CEODEUX LPG Valves Technology S.A.</b> .....	<b>142281</b>	<b>Reilux Sàrl</b> .....	<b>142285</b>
<b>"Commerce de Chevaux de Sport s.à r.l."</b> .....	<b>142282</b>	<b>Silverhope Holding S.A.</b> .....	<b>142285</b>
<b>Consortium International d'Investisse- ments Economiques S.A.</b> .....	<b>142279</b>	<b>Sirem S.A.</b> .....	<b>142317</b>
<b>Cornépolis</b> .....	<b>142285</b>	<b>SL GP Capital S.à r.l.</b> .....	<b>142277</b>
<b>Courreges Investment Solutions s.à.r.l.</b> ..	<b>142307</b>	<b>SL Munchen Major Capital S.à r.l.</b> .....	<b>142278</b>
<b>Décoman 2 S.A.</b> .....	<b>142287</b>	<b>SL Munchen Minor Capital S.à r.l.</b> .....	<b>142275</b>
<b>Desirad S.C.I.</b> .....	<b>142274</b>	<b>S&amp;M 2 S.à r.l.</b> .....	<b>142301</b>
<b>Entreprise de Construction Claude Jans SA</b> .....	<b>142278</b>	<b>Société Civile Immobilière NIZARD</b> ....	<b>142276</b>
<b>Garage Simon S.A.</b> .....	<b>142280</b>	<b>Société Internationale Italcementi (Lu- xembourg) S.A.</b> .....	<b>142282</b>
<b>Geko Holding S.A.</b> .....	<b>142320</b>	<b>Transport Olk GmbH</b> .....	<b>142282</b>
<b>GS Telecom Partners Sàrl</b> .....	<b>142280</b>	<b>United Bakeries Luxembourg S.A.</b> .....	<b>142280</b>
<b>Havel Holding S.à r.l.</b> .....	<b>142275</b>	<b>Upifra Agricole S.A.</b> .....	<b>142286</b>
<b>HFA Aeronautic S.A.</b> .....	<b>142318</b>	<b>Video Actuel Luxembourg S.à.r.l.</b> .....	<b>142286</b>
<b>Hoertässelesch Sàrl</b> .....	<b>142302</b>	<b>Voyages Kayser S.A.</b> .....	<b>142284</b>
<b>I.H.E. (International Holding Enterprises)</b> .....	<b>142298</b>	<b>Voyages Koob S.A.</b> .....	<b>142277</b>
		<b>Voyages Simon</b> .....	<b>142279</b>
		<b>VREF Holding S.à r.l.</b> .....	<b>142320</b>
		<b>Willemoes Invest Holding S.à r.l.</b> .....	<b>142276</b>

**Desirad S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-2559 Luxembourg, 6, rue Valentin Simon.  
R.C.S. Luxembourg E 1.340.

Transfert du siège de la société civile immobilière DESIRAD S.C.I. E 1.340 de:

- 17, rue de l'école, L-3317 Bergem,

à:

- 6, rue Valentin Simon, L-2559 Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2008148831/9611/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09377. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

**Area Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8064 Bertrange, 57, Cité Millwee.  
R.C.S. Luxembourg B 54.941.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2008*

Les associés de la société à responsabilité limitée "AREA PROMOTIONS S.à r.l." ayant son siège social à L-8094 Bertrange, 47, rue de Strassen se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 10 novembre 2008. L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

L'adresse du siège social est transféré de L-8094 Bertrange 47, rue de Strassen à 57, Cité Millewee L-8064 Bertrange. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Gilbert THIBO / Bernard OLMEDO.

Référence de publication: 2008148826/568/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07718. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

**Breitfeld Teilhabergesellschaft AG, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 23.724.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2008*

*Conseil d'Administration:*

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2014 est composé comme suit:

- MANGEN Fons, Réviseur d'Entreprises, 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck
- REUTER-BONERT Carine, Employée Privée, 5, rue des Champs, L-3332 Fennange
- ANTOINE Jean-Hugues, Comptable, 7 rue de la Sartheile, B-6810 Izel

*Commissaire aux Comptes:*

L'assemblée générale a décidé d'accepter la démission de son mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Dominique Maqua et a décidé de nommer la société RAMLUX S.A. en son remplacement pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision le Commissaire aux Comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2014 est la société RAMLUX S.A. avec siège social au 9b, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2008142758/750/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00864. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

**SL Munchen Minor Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.639.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 21 octobre 2008 que le siège social de la Société est transféré du 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> novembre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Pour publication

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008151253/9469/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX00886. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

---

**Caves Félix Wolter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9552 Wiltz, 30, rue des Pêcheurs.

R.C.S. Luxembourg B 100.399.

—  
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

CAVES FELIX WOLTER SARL

Signature

Référence de publication: 2008150328/557/14.

Enregistré à Diekirch, le 27 novembre 2008, réf. DSO-CW00283. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080175993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

---

**Havel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 870.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.533.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 21 octobre 2008 que le siège social de la Société est transféré du 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> novembre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Pour publication

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008151238/9469/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX00849. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

---

**Pefalu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1456 Luxembourg, 90, rue de l'Egalité.  
R.C.S. Luxembourg B 86.196.

—  
*Beschlussprotokoll vom Sonnabend, dem 01.11.2008*

*Beschlüsse*

1. In Übereinstimmung mit Artikel 2 der Statuten der Gesellschaft wird der Firmensitz der Gesellschaft „PEFALU S. à r. l.“ mit Wirkung vom 01.11.2008 an die Adresse 50, rue Nicolas Martha, L-2133 Luxembourg verlegt.

2. In Übereinstimmung mit Artikel 7 der Statuten der Gesellschaft wird  
Herr Airat ISKHAKOV von der Funktion des Geschäftsführers entbunden und  
Herr Paul-Hubertus NELKE, Dipl.-Ing. Elektrotechnik,

Berufsadresse: 50, rue Nikolas Martha, L-2133 Luxembourg zum neuen Geschäftsführer ohne zeitliche Begrenzung berufen.

Paul-Hubertus Nelke  
Geschäftsführer

Référence de publication: 2008150270/2323/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07098. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

---

**Société Civile Immobilière NIZARD, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-2559 Luxembourg, 6, rue Valentin Simon.  
R.C.S. Luxembourg E 2.478.

Transfert du siège de la société civile immobilière NIZARD E 2.478 de:

- 17, rue de l'école, L-3317 Bergem,

à:

- 6, rue Valentin Simon, L-2559 Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2008148833/9612/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09379. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

---

**Willemoes Invest Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 74.395.

—  
*Extrait des résolutions et décisions prises par l'Associé et Gérant Unique en date du 6 novembre 2008*

Il résulte des Résolutions et Décisions de l'Associé et Gérant Unique que le siège social de la Société est transféré avec effet immédiat du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2008.

*Pour Willemoes Invest Holding S.à r.l.*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G

412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

*Un mandataire*

Signatures

Référence de publication: 2008148808/1005/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW08113. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

---

**La Grande Tour S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 37.600,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 128.986.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 21 octobre 2008 que le siège social de la Société est transféré du 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> novembre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Pour publication

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008151203/9469/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX00812. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

---

**Voyages Koob S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9099 Ingeldorf, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 96.204.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053, ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008150332/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 25 novembre 2008, réf. DSO-CW00251. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080176027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

---

**SL GP Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.637.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 21 octobre 2008 que le siège social de la Société est transféré du 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> novembre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Pour publication

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008151248/9469/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX00875. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

---

**Neisse Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 266.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.493.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 21 octobre 2008 que le siège social de la Société est transféré du 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> novembre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Pour publication

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008151237/9469/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX00847. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080178766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

---

**SL Munchen Major Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.638.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 21 octobre 2008 que le siège social de la Société est transféré du 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> novembre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Pour publication

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008151249/9469/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX00878. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080178795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

---

**Entreprise de Construction Claude Jans SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9651 Eschweiler, 4, rue Tom.

R.C.S. Luxembourg B 99.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053, ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008150333/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 25 novembre 2008, réf. DSO-CW00256. - Reçu 38,0 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(080176032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

---

**Rea Haus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewee.  
R.C.S. Luxembourg B 58.408.

*Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2008*

Les associés de la société à responsabilité limitée "REA HAUS S.à r.l." ayant son siège social à L-8094 Bertrange 47, rue de Strassen se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 10 novembre 2008. L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

L'adresse du siège social est transféré de L-8094 Bertrange 47, rue de Strassen à 57, Cité Millewee, L-8064 Bertrange. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Gilbert THIBO / Bernard OLMEDO.

Référence de publication: 2008148824/568/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07724. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080175665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

**Voyages Simon, Société Anonyme.**

Siège social: L-9099 Ingeldorf, Zone Industrielle.  
R.C.S. Luxembourg B 93.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053, ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008150331/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 25 novembre 2008, réf. DSO-CW00248. - Reçu 38,0 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(080176021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

**Consortium International d'Investissements Economiques S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 28.355.

- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey à Luxembourg (L-2086) au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086) à compter de ce jour.

- L'adresse professionnelle et le siège social des Administrateurs suivants de la société est modifiée comme suit:

\* Monsieur Pedro HERNANDO, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086),

\* Madame Isabelle SCHUL, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086),

\* la société MADAS S.à r.l. représentée par Monsieur Alain RENARD, représentant permanent, ayant son siège social au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086).

- Le siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à Luxembourg (L-1882).

Le 26 septembre 2008.

CONSORTIUM INTERNATIONAL D'INVESTISSEMENTS ECONOMIQUES S.A.

P. HERNANDO / I. SCHUL

*Administrateur / Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2008148822/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05237. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080175373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

**United Bakeries Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 107.217.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration daté du 18 novembre 2008*

- Le siège social de la société est transféré du 22, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg au 12F, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 18 novembre 2008.

Certifié sincère et conforme  
UNITED BAKERIES LUXEMBOURG S.A.  
Aloyse Jean Pierre SCHOLTES  
*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2008148817/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08283. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080175461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

---

**Garage Simon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9201 Ingeldorf, Zone Industrielle.  
R.C.S. Luxembourg B 101.439.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.  
CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053, ETTTELBRUCK  
*Signature*

Référence de publication: 2008150334/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 25 novembre 2008, réf. DSO-CW00250. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(080176034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

---

**GS Telecom Partners Sarl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 76.356.

—  
Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 17 novembre 2008, que l'associé unique a décidé de révoquer Luxembourg Corporation Company S.A., ayant son siège sociale à 20, Carré Bonn, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et de T.C.G. Gestion S.A., ayant son siège sociale à 20, Carré Bonn, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, comme gérants, et a également décidé de nommer Christophe Cahuzac, résidant professionnellement au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, comme gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 17 novembre, 2008, composé comme suit:

- Christophe Cahuzac.

Il résulte des résolutions prises par le gérant de GS Telecom Partners Sarl en date du 18 novembre 2008 que le siège social de GS Telecom Partners Sarl a été transféré du 20, Carré Bonn, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, avec effet immédiat.

*Pour GS Telecom Partners Sarl*  
Christophe Cahuzac  
*Gérant*

Référence de publication: 2008148828/3521/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08856. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080175097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

---

**Promvest S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 37.721.

Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 16 septembre 2008.

Certifié conforme  
PROMVEST S.A.  
B. COCKX / R. DAELEMANS  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008148812/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08284. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080175464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

---

**Cap Langues S. à r. l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2342 Luxembourg, 64, rue Raymond Poincaré.  
R.C.S. Luxembourg B 133.104.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CAP LANGUES SARL*

Référence de publication: 2008151455/1058/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00681. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080178337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

---

**CEODEUX LPG Valves Technology S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.  
R.C.S. Luxembourg B 43.594.

**EXTRAIT**

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 25.07.2008, le mandat d'administrateur de Mr. Jean-Claude Schmitz et Mr. Marc Schaus a été reconduit pour une durée de 1 an et Mr. Philippe Schmitz, avec domicile au 24, route de Diekirch, L-7440 Lintgen, a été nommé en remplacement de Mr. Jos. Neyens. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31.12.2008.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- M. Jean-Claude SCHMITZ, Président, diplômé en sciences économiques, Heisdorf.
- M. Marc SCHAUS, Directeur, diplômé en sciences commerciales et industrielles, Noerdange
- M. Philippe SCHMITZ, Directeur, avec domicile au 24, route de Diekirch, L-7440 Lintgen

L'assemblée générale nomme Clerc S.A. comme réviseur d'entreprises pour une durée d'un an, le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31.12.2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.07.2008.

Pour extrait conforme  
*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2008140679/3242/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02290. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080165243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

---

**Société Internationale Italcementi (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 40.258.

*Extraits des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 16 octobre 2008*

1. Le siège social de la Société est transféré du 16, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2086 LUXEMBOURG à compter de du 1<sup>er</sup> novembre 2008.

2. L'adresse professionnelle des 3 Administrateurs de catégorie B de la Société, est modifiée, à compter de ce jour, comme suit:

- Monsieur Carlo SCHLESSER, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Monsieur Jean Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Monsieur Marc LIMPENS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour SOCIETE INTERNATIONALE ITALCEMENTI (Luxembourg) S.A.

Services Généraux de Gestion S.A.

Agent Administratif

Signatures

Référence de publication: 2008142704/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03634. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

**Transport Oik GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5570 Remich, 35, route de Stadtbredimus.  
R.C.S. Luxembourg B 36.074.

Le bilan arrêté au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 2 décembre 2008.

Pour TRANSPORT Oik GmbH

Fiduciaire Roger Linster

p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2008151527/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09416. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

**"Commerce de Chevaux de Sport s.à r.l.", Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9186 Stegen, 1, Am Brill.  
R.C.S. Luxembourg B 107.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053, ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008150337/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 25 novembre 2008, réf. DSO-CW00245. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080176040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

**Agence de Voyages Simon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 39, Esplanade.  
R.C.S. Luxembourg B 107.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.  
CENTRE KENNEDY, 53, avenue J. F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK  
Signature

Référence de publication: 2008150338/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 25 novembre 2008, réf. DSO-CW00249. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080176044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

---

**Power Team, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3616 Kayl, 14, rue du Commerce.  
R.C.S. Luxembourg B 125.914.

Le bilan arrêté au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 2 décembre 2008.  
Pour POWER TEAM  
Fiduciaire Roger Linster  
p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2008151528/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09420. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

---

**Binoko S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 121.890.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la société en date du 29 octobre 2008 que:

- la démission de M. Boris de GLADKY de ses fonctions d'Administrateur de la société a été acceptée;
- la démission de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social sis 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société a été acceptée;
- M. Laurent MULLER, employé privé, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé aux fonctions d'Administrateur de la société;
- la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l., ayant son siège social sis 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux Comptes de la société.
- Les mandats d'Administrateur de M. Laurent MULLER et de Commissaire aux Comptes de la FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l. prendront fin lors de la tenue l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Pour la Société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008150714/717/25.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09248. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

---

**Agence F.D.Immo.Lux.S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 91-97, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 124.208.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AGENCE F.D. IMMO.LUX.SARL*

Référence de publication: 2008151460/1058/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00666. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080178328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

---

**Arsis Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5540 Remich, 41, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 110.005.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ARSIS LUX SARL*

Référence de publication: 2008151458/1058/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00674. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080178332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

---

**Voyages Kayser S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9636 Berlé, 5, um Bierg.  
R.C.S. Luxembourg B 115.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053, ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008150339/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 25 novembre 2008, réf. DSO-CW00253. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(080176048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

---

**Locatec, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 101.474.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 juin 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 899 du 8 septembre 2004.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2008.

*LOCATEC, Société anonyme*

Signature

Référence de publication: 2008150688/546/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09779. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080177830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

---

**Reilux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 2, Op Tomm.  
R.C.S. Luxembourg B 81.026.

Le bilan arrêté au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 2 décembre 2008.

*Pour REILUX S.à.r.l.*

Fiduciaire Roger Linster

p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2008151521/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09446. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

---

**BELUXOIL Handel und Transport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 42.885.

Le bilan arrêté au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 2 décembre 2008.

*Pour BELUXOIL HANDEL UND TRANSPORT Sàrl*

Fiduciaire Roger Linster

p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2008151526/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09456. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

---

**Silverhope Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 116.937.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008151461/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00288. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

---

**Cornépolis, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4750 Pétange, 103, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 62.865.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CORNEPOLIS SARL*

Référence de publication: 2008151454/1058/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00684. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

---

**Video Actuel Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4779 Pétange, 4, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 39.322.

Le bilan arrêté au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 2 décembre 2008.

Pour VIDEO ACTUEL LUXEMBOURG SARL

Fiduciaire Roger Linster

P.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2008151520/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09424. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

**B.V. Lux Tr@ding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.853.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour B.V. LUX TR@DING SARL

Référence de publication: 2008151456/1058/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00678. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

**Upifra Agricole S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.941.

- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey à Luxembourg (L-2086) au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086) à compter de ce jour.

- L'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la société est modifiée comme suit: (Administrateurs catégorie B).

\* Monsieur Carlo SCHLESSER, licencié en Sciences Economiques et diplômé en Hautes Etudes Fiscales, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086),

\* Monsieur Alain RENARD, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086),

\* Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086),

\* Monsieur François MESENBURG, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086),

\* Madame Betty PRUDHOMME, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086).

Le 24 octobre 2008.

UPIFRA AGRICOLE S.A.

U. GUSSALLI BERETTA / P. MESTDAGH

Administrateur de catégorie A et Président du Conseil d'Administration / Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2008148818/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08279. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

**Oleandro Investment Cooperation SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.783.

Par la présente, je vous notifie la démission, avec effet au 28/03/2008 des fonctions d'administrateur exercées par GL Consulting S.A. au sein de la société OLEANDRO INVESTMENT COOPERATION S.A. ayant son siège social à L-2163 LUXEMBOURG, 29, av Monterey R.C.S. Luxembourg, n ° B 105.783

Signature

*L'administrateur Unique*

Référence de publication: 2008151648/3139/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00010. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

**Décoman 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.175.

## STATUTS

L'an deux mil huit, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) Monsieur Régis SCHULTZ, né le 10 décembre 1968 à Colmar, France, demeurant au 42, Lancaster Park, Richmond TW106AD, Royaume-Uni; et

2) Monsieur John VON SPRECKESEN, né le 23 octobre 1942 à Hambourg, Allemagne, demeurant à White Ladies, 204 Old Woking Road, Woking GU22 8HN, Royaume-Uni,

tous deux représentés par Maître Ludovic SAMONINI, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu de deux procurations données le 14 novembre 2008 à Emernonville.

Ces procurations après signatures ne varient par le comparant et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant d'établir l'acte de constitution d'une société anonyme qu'il déclare constituer en qualité d'actionnaire et dont il a constitué les Statuts comme suit:

**"Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "Décoman 2 S.A." (ci-après, la "Société").

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège de la Société pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui nonobstant ce transfert temporaire de son siège social restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la société.** La Société est établie pour une période indéterminée.

**Art. 4. Objet social.** L'objet de la Société est la prise de participations, la détention et la gestion de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et dans toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou autrement et le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également emprunter, souscrire des obligations ou autres instruments de dettes et garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également fournir toutes prestations de service en matière administrative, financière, comptable, commerciale, informatique ou de gestion au profit des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés appartenant au même groupe de sociétés que la Société.

Plus généralement, la Société peut effectuer toutes opérations mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières, en relation directe ou indirecte avec son objet, qui peuvent être utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet, ou de nature à en faciliter la réalisation.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires suivant les formes requises pour modifier les présents Statuts.

La Société peut, conformément aux dispositions légales, racheter ses propres actions.

**Art. 6. Actions.** Toutes les actions sont uniquement émises à la forme nominative.

Un registre des actionnaires sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs des personnes désignées à cet effet, au siège de la Société. Ce registre devra contenir les informations requises par l'article trente-neuf de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre. Des certificats d'actions justifiant de tels enregistrements dans le registre d'actionnaires peuvent être délivrés sur demande d'un actionnaire et signés par deux administrateurs. Leurs signatures peuvent être soit manuelles, soit imprimées, soit copiées.

Le transfert des actions enregistrées se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. Le transfert des actions pourra également être effectué conformément aux termes de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transfert des valeurs mobilières. De plus, la Société peut accepter et enregistrer sur le registre des actionnaires tout transfert visé sur tous documents ou communications démontrant le consentement du cédant et du cessionnaire.

Chaque actionnaire doit fournir à la Société une adresse à laquelle les convocations aux assemblées générales lui seront adressées. Cette adresse sera également inscrite sur le registre des actionnaires. Les actionnaires peuvent, à tout moment, procéder à une modification de leur adresse figurant sur le registre des actionnaires par l'envoi d'une notification écrite adressée au siège de la Société, ou à une autre adresse indiquée par la Société.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la Société. L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

**Art. 7. Obligations et autres valeurs mobilières.** La Société peut émettre des obligations et autres sûretés, convertibles ou non, au porteur ou autre, sous quelque description que ce soit, et payable dans quelque devise que ce soit.

Le Conseil d'Administration détermine la forme, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission, le remboursement et tous autres termes et conditions liés à ces obligations et sûretés.

Des certificats justifiant l'existence et la propriété des obligations et sûretés doivent être signés par deux administrateurs. Leurs signatures peuvent être soit manuelles, soit imprimées, soit copiées. Dans l'hypothèse où la Société a un administrateur unique, dans les circonstances prévues par les présents Statuts et par le droit luxembourgeois, les certificats devront être signés par l'administrateur unique.

**Art. 8. Conseil d'administration.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'Assemblée Générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la Société est constituée par un associé unique, ou que, à une Assemblée Générale des Actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'Administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires prise à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

**Art. 9. Fonctionnement du conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration élit parmi les administrateurs un président et pourra désigner un vice président. Il pourra également choisir un secrétaire, administrateur ou non, qui sera

en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales des Actionnaires.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le président, ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du Conseil d'Administration préside toutes les réunions d'actionnaires ou du Conseil d'Administration. Toutefois, en son absence, les actionnaires ou les administrateurs peuvent désigner une autre personne en qualité de président provisoire par vote à la majorité simple.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur donné par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de télécommunication. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour une réunion du Conseil devant être tenue à un moment et en lieu déterminé par une précédente résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux Conseils d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le Conseil d'Administration peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité des administrateurs, est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Le Conseil d'Administration peut, à la l'unanimité, adopter une résolution par circulaire pourvu qu'elle ait été expressément approuvée par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, ou par tout autre moyen de communication similaire, et confirmée par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Les procès-verbaux de l'ensemble des Conseils d'Administration devront être signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs. Une copie ou un extrait de chacun de ces procès-verbaux, qui peuvent être produits au cours d'une procédure judiciaire, devront être signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs.

**Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifié, la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société, en ce qui concerne cette gestion, peuvent être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions sont déterminés par une décision du Conseil d'Administration. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'Assemblée Générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également accorder des pouvoirs spéciaux par mandat notarié ou par acte sous seing privé.

**Art. 11. Représentation externe de la société.** La Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature de deux administrateurs ou par la signature unique d'une personne à qui le pouvoir de signature sera délégué par le Conseil d'Administration.

**Art. 12. Assemblée générale des actionnaires.** L'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la Société, à moins que les Statuts n'en disposent autrement.

L'Assemblée Générale des Actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Elle pourra également être convoquée par requête écrite émanant d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'Assemblée Générale Annuelle sera tenue le premier jeudi du mois de mai à 11 heures, au siège de la Société, ou en tout autre lieu à Luxembourg indiqué dans la convocation. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale Annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres Assemblées Générales des Actionnaires pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoquées par une convocation du Conseil d'Administration ou des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société mentionnant l'ordre du jour

et adressée à chaque actionnaire à l'adresse figurant sur le registre des actionnaires par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date de la tenue de la réunion. Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générales des Actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire. Les résolutions d'une Assemblée Générale dûment convoquée sont adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies par les actionnaires pour participer à chacune des réunions d'actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la Société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

**Art. 13. Contrôle de la Société.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui pourront être actionnaires ou non. L'Assemblée Générale des Actionnaires devra désigner le(s) commissaire(s) aux comptes statutaires, et devra déterminer leur nombre, leur rémunération, le terme de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Lorsque la Société excède les critères établis par l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que, telle que modifiée, l'institution d'un commissaire aux comptes statutaire sera supprimée et un ou plusieurs commissaires aux comptes indépendants choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises sera désigné par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui fixe la durée de leur mandat

**Art. 14. Exercice social - Bilan.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

L'Assemblée Générale des Actionnaires approuve les comptes annuels à la clôture de l'exercice fiscal et décide de l'existence ou non de bénéfices distribuables.

**Art. 15. Affectation des bénéfices et distribution.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale des Actionnaires décidera, sur recommandation du Conseil d'Administration, de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Des dividendes intérimaires pourront être distribués, dans le respect des dispositions légales applicables.

**Art. 16. Modification des statuts.** Les présents Statuts pourront être modifiés par l'Assemblée Générale des Actionnaires dans les conditions de quorum et de majorité requises par la loi du six août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 17. Dissolution et liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera mise en œuvre par un ou plusieurs liquidateurs, qui pourront être des personnes physiques ou des personnes morales. Le ou les liquidateurs seront désignés par l'Assemblée Générale des Actionnaires décidant de la liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 18. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents statuts seront tranchées par application des dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze tel que modifiée.

#### *Souscription et Paiement*

Les statuts étant ainsi rédigés, les comparants déclarent que le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Nom des souscripteurs	Nombre d'actions souscrites
Monsieur Régis SCHULTZ . . . . . susmentionné	15.500 actions
Monsieur John VON SPRECKELSEN . . . . . susmentionné	15.500 actions

Les trente et mille (31.000) actions ainsi souscrites ont été libérées d'un quart par paiement en numéraire, de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante Euros (EUR 7.750) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.

La première Assemblée Générale Annuelle se tiendra en 2010.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents Euros (EUR 1.300,-).

*Assemblée Générale des Actionnaires*

Le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire:

I. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs, pour une période se terminant à la date de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en 2014, et ces personnes exerceront les pouvoirs dévolus au Conseil d'Administration de la Société:

- Monsieur Régis SCHULTZ, né le 10 décembre 1968 à Colmar, France, Président de société, demeurant au 42, Lancaster Park, Richmond TW106AD, Royaume-Uni;
- Monsieur John VON SPRECKELSEN, né le 23 octobre 1942 à Hambourg, Allemagne, directeur de société, demeurant à White Ladies, 204 Old Woking Road, Woking GU22 8HN, Royaume-Uni; et
- Monsieur Frédéric CLAVIERE, né le 13 juin 1965 à Neuilly-Sur-Seine, France, directeur de société, demeurant au 5 les Bergeronnettes, DSFA, 78170 La Celle Saint Cloud, France.

II. Le siège social de la Société est fixé au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

III. La personne suivante est nommée commissaire aux comptes pour une période se terminant à la date de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en 2014:

- Fin-Contrôle S.A., ayant son siège social au 12 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, RCS Luxembourg B 42.230.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les mêmes jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signés: L. Samonini, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 novembre 2008. LAC/2008/46920. Reçu à 0,5%: cent cinquante-cinq euros (€ 155,-)

*Le Receveur (signé):* Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008150538/220/242.

(080177554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

**Äppel a Biren, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 1, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 118.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053, ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008150340/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 25 novembre 2008, réf. DSO-CW00247. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Tholl.

(080176049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

**Advent Monext Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.465.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of October.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, (Grand-Duchy of Luxembourg),

is held an extraordinary general meeting of shareholders of "ADVENT MONEXT LUXEMBOURG S.C.A." (the "Company"), a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg,

having its registered office at 76 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.465, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 18 July 2008, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 20 August 2008, number 2017, page 96770. The articles of association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated 24 October 2008, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mrs. Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary Mrs. Valérie-Anne BASTIAN, employee, residing in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. To change the par value of the existing shares from one euro (EUR 1.-) to one cent (EUR 0.01) each so that the share capital is represented by four million four hundred and twenty-five thousand one hundred (4,425,100) shares of one cent (EUR 0.01) each. As a result, (A) ninety-nine (99) additional Management Shares with nominal value of one cent (EUR 0.01) each, will be attributed to Advent Monext Luxembourg GP S.à r.l. without any further contribution and (B) four million three hundred and eight thousand seven hundred and fifty (4,380,750) additional Shares (i.e. (i) four hundred and thirty-eight thousand seventy-five (438,075) additional Class A Shares, (ii) four hundred and thirty-eight thousand seventy-five (438,075) additional Class B Shares, (iii) four hundred and thirty-eight thousand seventy-five (438,075) additional Class C Shares, (iv) four hundred and thirty-eight thousand seventy-five (438,075) additional Class D Shares, (v) four hundred and thirty-eight thousand seventy-five (438,075) additional Class E Shares, (vi) four hundred and thirty-eight thousand seventy-five (438,075) additional Class F Shares, (vii) four hundred and thirty-eight thousand seventy-five (438,075) additional Class G Shares, (viii) four hundred and thirty-eight thousand seventy-five (438,075) additional Class H Shares, (ix) four hundred and thirty-eight thousand seventy-five (438,075) additional Class I Shares and (x) four hundred and thirty-eight thousand seventy-five (438,075) additional Class J Shares) with nominal value of one cent (EUR 0.01) each, will be attributed to AI Global Investments S.à r.l. without any further contribution.

2. To increase the share capital of the Company by an amount of one hundred and twenty-eight thousand eight hundred and eight Euro (EUR 128,808.-), so as to raise it from its present amount of forty-four thousand two hundred and fifty-one Euro (EUR 44,251.-) up to one hundred and seventy-three thousand fifty-nine Euro (EUR 173,059.-) by contribution in cash of one hundred and twenty-eight thousand eight hundred and eight Euro (EUR 128,808.-) and by creating and issuing (i) one million two hundred and eighty-eight thousand eighty (1,288,080) new Class A Shares, (ii) one million two hundred and eighty-eight thousand eighty (1,288,080) new Class B Shares, (iii) one million two hundred and eighty-eight thousand eighty (1,288,080) new Class C Shares, (iv) one million two hundred and eighty-eight thousand eighty (1,288,080) new Class D Shares, (v) one million two hundred and eighty-eight thousand eighty (1,288,080) new Class E Shares, (vi) one million two hundred and eighty-eight thousand eighty (1,288,080) new Class F Shares, (vii) one million two hundred and eighty-eight thousand eighty (1,288,080) new Class G Shares, (viii) one million two hundred and eighty-eight thousand eighty (1,288,080) new Class H Shares, (ix) one million two hundred and eighty-eight thousand eighty (1,288,080) new Class I Shares and (x) one million two hundred and eighty-eight thousand eighty (1,288,080) new Class J Shares (together referred to as the "New Shares"), each having a par value of one cent (EUR 0.01) and having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended from time to time.

The total contribution of one hundred and twenty-eight thousand eight hundred and eight Euro fifteen cents (EUR 128,808.15.-) for the New Shares will be entirely allocated to the share capital of the Company with the exception of fifteen cents (EUR 0.15) which will be allocated to the Company's share premium account.

3. To amend the article 6.1 of the articles of incorporation of the Company according to the above.

II.- That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to change the par value of the existing shares from one euro (EUR 1.-) to one cent (EUR 0.01) each so that the share capital is represented by four million four hundred and twenty-five thousand one hundred (4,425,100) shares of one cent (EUR 0.01) each.

As a result, (A) ninety-nine (99) additional Management Shares with nominal value of one cent (EUR 0.01) each, are attributed to "ADVENT MONEXT LUXEMBOURG GP S.à r.l." without any further contribution and (B) four million three hundred and eight thousand seven hundred and fifty (4,380,750) additional Shares (i.e. (i) four hundred and thirty-eight thousand seventy-five (438,075) additional Class A Shares, (ii) four hundred and thirty-eight thousand seventy-five (438,075) additional Class B Shares, (iii) four hundred and thirty-eight thousand seventy-five (438,075) additional Class C Shares, (iv) four hundred and thirty-eight thousand seventy-five (438,075) additional Class D Shares, (v) four hundred and thirty-eight thousand seventy-five (438,075) additional Class E Shares, (vi) four hundred and thirty-eight thousand seventy-five (438,075) additional Class F Shares, (vii) four hundred and thirty-eight thousand seventy-five (438,075) additional Class G Shares, (viii) four hundred and thirty-eight thousand seventy-five (438,075) additional Class H Shares, (ix) four hundred and thirty-eight thousand seventy-five (438,075) additional Class I Shares and (x) four hundred and thirty-eight thousand seventy-five (438,075) additional Class J Shares) with nominal value of one cent (EUR 0.01) each, are attributed to "AI Global Investments S.à r.l." without any further contribution.

*Second resolution*

The general meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred and twenty-eight thousand eight hundred and eight Euro (EUR 128,808.-), so as to raise it from its present amount of forty-four thousand two hundred and fifty-one Euro (EUR 44,251.-) up to one hundred and seventy-three thousand fifty-nine Euro (EUR 173,059.-) by creating and issuing (i) one million two hundred and eighty-eight thousand eighty (1.288.080) new Class A Shares, (ii) one million two hundred and eighty-eight thousand eighty (1.288.080) new Class B Shares, (iii) one million two hundred and eighty-eight thousand eighty (1.288.080) new Class C Shares, (iv) one million two hundred and eighty-eight thousand eighty (1.288.080) new Class D Shares, (v) one million two hundred and eighty-eight thousand eighty (1.288.080) new Class E Shares, (vi) one million two hundred and eighty-eight thousand eighty (1.288.080) new Class F Shares, (vii) one million two hundred and eighty-eight thousand eighty (1.288.080) new Class G Shares, (viii) one million two hundred and eighty-eight thousand eighty (1.288.080) new Class H Shares, (ix) one million two hundred and eighty-eight thousand eighty (1.288.080) new Class I Shares and (x) one million two hundred and eighty-eight thousand eighty (1.288.080) new Class J Shares (together referred to as the "New Shares"), each having a par value of one cent (EUR 0.01) and having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended from time to time, and subscribed as follows:

(i) "AI Global Investments S.à r.l.", previously named, duly represented by Ms Linda KORPEL, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 29 October 2008, declares through its proxyholder to subscribe to twelve million six hundred and thirty-six thousand two hundred (12,636,200) New Shares divided into (i) one million two hundred and sixty-three thousand six hundred and twenty (1,263,620) new Class A Shares, (ii) one million two hundred and sixty-three thousand six hundred and twenty (1,263,620) new Class B Shares, (iii) one million two hundred and sixty-three thousand six hundred and twenty (1,263,620) new Class C Shares, (iv) one million two hundred and sixty-three thousand six hundred and twenty (1,263,620) new Class D Shares, (v) one million two hundred and sixty-three thousand six hundred and twenty (1,263,620) new Class E Shares, (vi) one million two hundred and sixty-three thousand six hundred and twenty (1,263,620) new Class F Shares, (vii) one million two hundred and sixty-three thousand six hundred and twenty (1,263,620) new Class G Shares, (viii) one million two hundred and sixty-three thousand six hundred and twenty (1,263,620) new Class H Shares, (ix) one million two hundred and sixty-three thousand six hundred and twenty (1,263,620) new Class I Shares and (x) one million two hundred and sixty-three thousand six hundred and twenty (1,263,620) new Class J Shares)) each having the same rights and obligations as the existing ones, with nominal value of one cent (EUR 0.01) each, for the global amount of one hundred and twenty-six thousand three hundred and sixty-two Euro and three cents (EUR 126,362.03).

The total contribution of one hundred and twenty-six thousand three hundred and sixty-two euro and three cents (EUR 126,362.03) will be allocated as follows: (i) one hundred and twenty-six thousand three hundred and sixty-two euro (EUR 126,362.-) will be allocated to the share capital of the Company and (ii) three cents (EUR 0.03) will be allocated to the share premium account.

(ii) Mr. Bernard BOURIGEAUD, company director, born on 20 March 1944 in Bordeaux (France) and residing at 40 avenue du Manoir, 1410 Waterloo, Belgique, duly represented by Ms Linda KORPEL, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 29 October 2008, declares through its proxyholder to subscribe to one hundred and twenty-two thousand three hundred (122,300) New Shares, divided into (i) twelve thousand two hundred and thirty (12,230) new Class A Shares, (ii) twelve thousand two hundred and thirty (12,230) new Class B Shares, (iii) twelve thousand two hundred and thirty (12,230) new Class C Shares, (iv) twelve thousand two hundred and thirty (12,230) new Class D Shares, (v) twelve thousand two hundred and thirty (12,230) new Class E Shares, (vi) twelve thousand two hundred and thirty (12,230) new Class F Shares, (vii) twelve thousand two hundred and thirty (12,230) new Class G Shares, (viii) twelve thousand two hundred and thirty (12,230) new Class H Shares, (ix) twelve thousand two hundred and thirty (12,230) new Class I Shares and (x) twelve thousand two hundred and thirty (12,230) new Class J Shares)) each having the same

rights and obligations as the existing ones, with nominal value of one cent (EUR 0.01-) each, for the global amount of one thousand two hundred and twenty-three Euro and six cents (EUR 1,223.06).

The total contribution of one thousand two hundred and twenty-three Euros and six cents (EUR 1,223.06) will be allocated as follows: (i) one thousand two hundred and twenty-three Euro (EUR 1,223.-) will be allocated to the share capital of the Company and (ii) six cents (EUR 0.06) will be allocated to the share premium account.

(iii) Mrs. Pamela PATSLEY, company director, born on 1st of March 1957 in Missouri, USA, residing at 3800 Miramar Avenue - Dallas, Texas. 75205 - USA. duly represented by Ms Linda KORPEL, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 29 October 2008, declares through its proxyholder to subscribe to one hundred and twenty-two thousand three hundred (122,300) New Shares, divided into (i) twelve thousand two hundred and thirty (12,230) new Class A Shares, (ii) twelve thousand two hundred and thirty (12,230) new Class B Shares, (iii) twelve thousand two hundred and thirty (12,230) new Class C Shares, (iv) twelve thousand two hundred and thirty (12,230) new Class D Shares, (v) twelve thousand two hundred and thirty (12,230) new Class E Shares, (vi) twelve thousand two hundred and thirty (12,230) new Class F Shares, (vii) twelve thousand two hundred and thirty (12,230) new Class G Shares, (viii) twelve thousand two hundred and thirty (12,230) new Class H Shares, (ix) twelve thousand two hundred and thirty (12,230) new Class I Shares and (x) twelve thousand two hundred and thirty (12,230) new Class J Shares) each having the same rights and obligations as the existing ones, with nominal value of one cent (EUR 0.01) each, for the global amount of one thousand two hundred and twenty-three Euros and six cents (EUR 1,223.06).

The total contribution of one thousand two hundred and twenty-three Euros and six cents (EUR 1,223.06) will be allocated as follows: (i) one thousand two hundred and twenty-three Euro (EUR 1,223.-) will be allocated to the share capital of the Company and (ii) six cents (EUR 0.06) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contributions has been produced to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to amend Article 6.1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above decision, which shall henceforth read as follows:

"6.1. The Company has a share capital of one hundred and seventy-three thousand fifty-nine Euro (EUR 173,059.-) divided into (A) seventeen million three hundred and five thousand nine hundred (17,305,800) ordinary shares represented by (i) one million seven hundred and thirty thousand five hundred and eighty (1,730,580) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"); (ii) one million seven hundred and thirty thousand five hundred and eighty (1,730,580) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) one million seven hundred and thirty thousand five hundred and eighty (1,730,580) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) one million seven hundred and thirty thousand five hundred and eighty (1,730,580) ordinary shares of class D (the "Class D Shares"), (v) one million seven hundred and thirty thousand five hundred and eighty (1,730,580) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) one million seven hundred and thirty thousand five hundred and eighty (1,730,580) ordinary shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) one million seven hundred and thirty thousand five hundred and eighty (1,730,580) ordinary shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) one million seven hundred and thirty thousand five hundred and eighty (1,730,580) ordinary shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) one million seven hundred and thirty thousand five hundred and eighty (1,730,580) ordinary shares of class I (the "Class I Shares"), (x) one million seven hundred and thirty thousand five hundred and eighty (1,730,580) ordinary shares of class J (the "Class J Shares" and together referred with the above classes of shares, the "Shares") and (B) one hundred (100) management shares (the "Management Share"), each having a par value of one cent (EUR 0.01) each and having such rights and obligations as set out in the articles of incorporation. The Management Share shall be held by the Manager, prenamed, as unlimited shareholder (actionnaire commandité)."

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, these persons signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trente octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions "ADVENT MONEXT LUXEMBOURG S.C.A." (la "Société") constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg,

immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.465, ayant son siège social au 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") du 20 août 2008, numéro 2017, page 96770. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 octobre 2008, pas encore publié.

L'Assemblée est sous la présidence de Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Valérie-Anne BASTIAN employée privée, demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisi comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la valeur nominale des actions existantes d'un euro (EUR 1-) à un cent (EUR 0.01) chacune, de sorte que le capital social est représenté par quatre millions quatre cent vingt cinq mille cents (4.425.100) actions d'un cent (EUR 0.01) chacune. En conséquence, (A) quatre-vingt dix neuf (99) actions de commandité d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) chacune, sont allouées à Advent Monext Luxembourg GP S.à r.l. sans apport supplémentaire et (B) quatre millions trois cent quatre vingt mille sept cent cinquante (4.380.750) Actions additionnelles (i.e. (i) quatre cent trente huit mille soixante-quinze (438.075) actions additionnelles de catégorie A, (ii) quatre cent trente huit mille soixante-quinze (438.075) actions additionnelles de catégorie B, (iii) quatre cent trente huit mille soixante-quinze (438.075) actions additionnelles de catégorie C, (iv) quatre cent trente huit mille soixante-quinze (438.075) actions additionnelles de catégorie D, (v) quatre cent trente huit mille soixante-quinze (438.075) actions additionnelles de catégorie E, (vi) quatre cent trente huit mille soixante-quinze (438.075) actions additionnelles de catégorie F, (vii) quatre cent trente huit mille soixante-quinze (438.075) actions additionnelles de catégorie G, (viii) quatre cent trente huit mille soixante-quinze (438.075) actions additionnelles de catégorie H, (ix) quatre cent trente huit mille soixante-quinze (438.075) actions additionnelles de catégorie I et (x) quatre cent trente huit mille soixante-quinze (438.075) actions additionnelles de catégorie J) d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) chacune, sont allouées à AI Global Investments S.à r.l sans apport supplémentaire.

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent vingt huit mille huit cent huit Euros (EUR 128,808.-), afin de le porter de son montant actuel de quarante quatre mille deux cent cinquante et un Euros (EUR 44,251.-) à cent soixante treize mille cinquante neuf Euros (EUR 173,059.-) par un apport en numéraire de cent vingt huit mille huit cent huit Euros (EUR 128,808.-) consistant en la création et l'émission de (i) un million deux cent quatre vingt huit mille quatre vingt (1.288.080) nouvelles actions de catégorie A, (ii) un million deux cent quatre vingt huit mille quatre vingt (1.288.080) nouvelles actions de catégorie B, (iii) un million deux cent quatre vingt huit mille quatre vingt (1.288.080) nouvelles actions de catégorie C, (iv) un million deux cent quatre vingt huit mille quatre vingt (1.288.080) nouvelles actions de catégorie D (v) un million deux cent quatre vingt huit mille quatre vingt (1.288.080) nouvelles actions de catégorie E, (vi) un million deux cent quatre vingt huit mille quatre vingt (1.288.080) nouvelles actions de catégorie F, (vii) un million deux cent quatre vingt huit mille quatre vingt (1.288.080) nouvelles actions de catégorie G, (viii) un million deux cent quatre vingt huit mille quatre vingt (1.288.080) nouvelles actions de catégorie H, (ix) un million deux cent quatre vingt huit mille quatre vingt (1.288.080) nouvelles actions de catégorie I et (x) un million deux cent quatre vingt huit mille quatre vingt (1.288.080) nouvelles actions de catégorie J (chacune désignées comme les "Nouvelles actions") ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société.

Le total de l'apport de cent vingt huit mille huit cent huit euros et quinze cents (EUR 128,808.15.-) relative aux Nouvelles Actions sera entièrement alloué au capital social de la Société, hormis les quinze cents (EUR 0.15) qui seront alloués au compte prime d'émission.

3. La modification de l'article 6.1 des statuts de la Société suite à la résolution ci-dessus.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la valeur nominale des actions existantes d'un euro (EUR 1.-) à un cent (EUR 0.01) chacune, de sorte que le capital social soit représenté par quatre millions quatre cent vingt cinq mille cents (4.425.100) actions d'un cent (EUR 0.01) chacune.

En conséquence, (A) quatre-vingt-dix-neuf (99) actions de commandité d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) chacune, sont allouées à "ADVENT MONEXT LUXEMBOURG GP S.à r.l." sans apport supplémentaire et (B) quatre millions trois cent quatre vingt mille sept cent cinquante (4.380.750) Actions additionnelles (i.e. (i) quatre cent trente huit mille soixante-quinze (438.075) actions additionnelles de catégorie A, (ii) quatre cent trente huit mille soixante-quinze (438.075) actions additionnelles de catégorie B, (iii) quatre cent trente huit mille soixante-quinze (438.075) actions additionnelles de catégorie C, (iv) quatre cent trente huit mille soixante-quinze (438.075) actions additionnelles de catégorie D, (v) quatre cent trente huit mille soixante-quinze (438.075) actions additionnelles de catégorie E, (vi) quatre cent trente huit mille soixante-quinze (438.075) actions additionnelles de catégorie F, (vii) quatre cent trente huit mille soixante-quinze (438.075) actions additionnelles de catégorie G, (viii) quatre cent trente huit mille soixante-quinze (438.075) actions additionnelles de catégorie H, (ix) quatre cent trente huit mille soixante-quinze (438.075) actions additionnelles de catégorie I et (x) quatre cent trente huit mille soixante-quinze (438.075) actions additionnelles de catégorie J) d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) chacune, sont allouées à "AI Global Investments S.à r.l." sans apport supplémentaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent vingt huit mille huit cent huit Euros (EUR 128,808.-), afin de le porter de son montant actuel de quarante quatre mille deux cent cinquante et un Euros (EUR 44,251.-) à cent soixante treize mille cinquante neuf Euros (EUR 173,059.-) par un apport en numéraire de cent vingt huit mille huit cent huit Euros (EUR 128,808.-) consistant en la création et l'émission de (i) un million deux cent quatre vingt huit mille quatre vingt (1.288.080) nouvelles actions de catégorie A, (ii) un million deux cent quatre vingt huit mille quatre vingt (1.288.080) nouvelles actions de catégorie B, (iii) un million deux cent quatre vingt huit mille quatre vingt (1.288.080) nouvelles actions de catégorie C, (iv) un million deux cent quatre vingt huit mille quatre vingt (1.288.080) nouvelles actions de catégorie D (v) un million deux cent quatre vingt huit mille quatre vingt (1.288.080) nouvelles actions de catégorie E, (vi) un million deux cent quatre vingt huit mille quatre vingt (1.288.080) nouvelles actions de catégorie F, (vii) un million deux cent quatre vingt huit mille quatre vingt (1.288.080) nouvelles actions de catégorie G, (viii) un million deux cent quatre vingt huit mille quatre vingt (1.288.080) nouvelles actions de catégorie H, (ix) un million deux cent quatre vingt huit mille quatre vingt (1.288.080) nouvelles actions de catégorie I et (x) un million deux cent quatre vingt huit mille quatre vingt (1.288.080) nouvelles actions de catégorie J (chacune désignées comme les "Nouvelles Actions") ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0.01) et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société et sont souscrites comme suit:

(i) "AI Global Investments S.à r.l.", prénommée, ici représentée par Madame Linda KORPEL, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 29 octobre 2008, déclare à travers cette procuration souscrire à douze millions six cent trente six mille deux cents (12.636.200) nouvelles actions divisées en (i) un million deux cent soixante trois mille six cent vingt (1.263.620) nouvelles actions de catégorie A, (ii) un million deux cent soixante trois mille six cent vingt (1.263.620) nouvelles actions de catégorie B, (iii) un million deux cent soixante trois mille six cent vingt (1.263.620) nouvelles actions de catégorie C, (iv) un million deux cent soixante trois mille six cent vingt (1.263.620) nouvelles actions de catégorie D (v) un million deux cent soixante trois mille six cent vingt (1.263.620) nouvelles actions de catégorie E, (vi) un million deux cent soixante trois mille six cent vingt (1.263.620) nouvelles actions de catégorie F, (vii) un million deux cent soixante trois mille six cent vingt (1.263.620) nouvelles actions de catégorie G, (viii) un million deux cent soixante trois mille six cent vingt (1.263.620) nouvelles actions de catégorie H, (ix) un million deux cent soixante trois mille six cent vingt (1.263.620) nouvelles actions de catégorie I et (x) un million deux cent soixante trois mille six cent vingt (1.263.620) nouvelles actions de catégorie J) ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes, avec une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) chacune pour un montant global de cent vingt-six mille trois cent soixante deux euros et trois cents (EUR 126,362,03).

L'apport de cent vingt-six mille trois cent soixante-deux euros et trois cents (EUR 126.362,03) sera alloué comme suit: cent vingt-six mille trois cent soixante-deux Euros (EUR 126.362,-) au capital social et trois cents (EUR 0,03) pour le compte de prime d'émission.

(ii) Monsieur Bernard BOURIGEAUD, directeur de société, né le 20 mars 1944 à Bordeaux (France) demeurant au 40 avenue du Manoir, 1410 Waterloo, Belgique, ici représenté par Madame Linda KORPEL, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Boston le 29 octobre 2008, déclare à travers cette procuration souscrire à cent vingt deux mille trois cents (122.300) nouvelles actions, divisées en, (i) douze mille deux cent trente (12.230) nouvelles actions de catégorie A, (ii) douze mille deux cent trente (12.230) nouvelles actions de catégorie B, (iii) douze mille deux cent trente (12.230) nouvelles actions de catégorie C, (iv) douze mille deux cent trente (12.230) nouvelles actions de catégorie D, (v) douze mille deux cent trente (12.230) nouvelles actions de catégorie E, (vi) douze mille deux cent trente (12.230) nouvelles actions de catégorie F, (vii) douze mille deux cent trente (12.230) nouvelles actions de catégorie G, (viii) douze mille deux cent trente (12.230) nouvelles actions de catégorie H, (ix) douze mille deux cent trente (12.230) nouvelles actions de catégorie I and (x) douze mille deux cent trente (12.230) nouvelles actions de catégorie J) ayant les mêmes

droits et obligations que celles existantes, avec une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) chacune pour un montant global de mille deux cent vingt trois euros et six cents (EUR 1,223.06).

L'apport de mille deux cent vingt-trois euros et six cents (EUR 1,223.06) sera alloué comme suit: mille deux cent vingt-trois euros (EUR 1,223.-) au capital social et six cents (EUR 0,06) pour le compte de prime d'émission.

(iii) Mademoiselle Pamela PATSLEY, directeur de société, née le 1<sup>er</sup> mars 1957 à Missouri, USA, demeurant 3800 Miramar Avenue - Dallas, Texas 75205 - USA. ici représenté par Madame Linda KORPEL, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Boston le 29 octobre 2008, déclare à travers cette procuration souscrire à cent vingt deux mille trois cents (122.300) nouvelles actions, divisées en, (i) douze mille deux cent trente (12.230) nouvelles actions de catégorie A, (ii) douze mille deux cent trente (12.230) nouvelles actions de catégorie B, (iii) douze mille deux cent trente (12.230) nouvelles actions de catégorie C, (iv) douze mille deux cent trente (12.230) nouvelles actions de catégorie D, (v) douze mille deux cent trente (12.230) nouvelles actions de catégorie E, (vi) douze mille deux cent trente (12.230) nouvelles actions de catégorie F, (vii) douze mille deux cent trente (12.230) nouvelles actions de catégorie G, (viii) douze mille deux cent trente (12.230) nouvelles actions de catégorie H, (ix) douze mille deux cent trente (12.230) nouvelles actions de catégorie I and (x) douze mille deux cent trente (12.230) nouvelles actions de catégorie J)) ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes, avec une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) chacune pour un montant global de mille deux cent vingt trois euros et six cents (EUR 1,223.06).

L'apport de mille deux cent vingt trois euros et six cents (EUR 1,223.06) sera alloué comme suit: mille deux cent vingt trois euros (EUR 1,223.-) au capital social et six cents (EUR 0,06) pour le compte de prime d'émission.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été fournie au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier l'Article 6.1 des statuts de la Société pour refléter les décisions ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.1.** La Société a un capital de cent soixante-treize mille cinquante-neuf euros (EUR 173.059,-) représenté par (A) dix-sept millions trois cent cinq mille huit cents (17.305.800) actions ordinaires représentées par (i) un million sept cent trente mille cinq cent quatre-vingts (1.730.580) actions de catégorie A ("Actions de Catégorie A"); (ii) un million sept cent trente mille cinq cent quatre-vingts (1.730.580) actions de catégorie B ("Actions de Catégorie B"); (iii) un million sept cent trente mille cinq cent quatre-vingts (1.730.580) actions de catégorie C ("Actions de Catégorie C"); (iv) un million sept cent trente mille cinq cent quatre-vingts (1.730.580) actions de catégorie D ("Actions de Catégorie D"); (v) un million sept cent trente mille cinq cent quatre-vingts (1.730.580) actions de catégorie E ("Actions de Catégorie E"); (vi) un million sept cent trente mille cinq cent quatre-vingts (1.730.580) actions de catégorie F ("Actions de Catégorie F"); (vii) un million sept cent trente mille cinq cent quatre-vingts (1.730.580) actions de catégorie G ("Actions de Catégorie G"); (viii) un million sept cent trente mille cinq cent quatre-vingts (1.730.580) actions de catégorie H ("Actions de Catégorie H"); (ix) un million sept cent trente mille cinq cent quatre-vingts (1.730.580) actions de catégorie I ("Actions de Catégorie I"); (x) un million sept cent trente mille cinq cent quatre-vingts (1.730.580) actions de catégorie J ("Actions de Catégorie J") et dénommées avec les autres catégories d'actions tel que mentionné ci-dessus les "Actions"; et (B) cent (100) actions de commandité ("Action de Commandité"), chacune de ces parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) et ayant les droits et obligations tels que prévus par les statuts de la Société. L'Action de Commandité est détenue par le Gérant, prénommée, en tant qu'actionnaire commandité."

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille cinq cents euros

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. KORPEL, V.A. BASTIAN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 03 novembre 2008. Relation: EAC/2008/13722. - Reçu six cent quarante-quatre euros quatre cents. 128.808,15 à 0.5% = 644,04 €.

Le Receveur ff. signé: N. BOICA.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 novembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008151058/239/351.

(080178788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

### **I.H.E. (International Holding Enterprises), Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 40.579.

L'an deux mille huit, le vingt-sept octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "I.H.E., INTERNATIONAL HOLDING ENTERPRISES", ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, Rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 40.579, constituée suivant acte reçu par en date du 2 juin 1992, publié au Mémorial C numéro 484, page 23.224 de 1992.

La séance est ouverte sous la présidence de Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 1.000 (mille) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Décision de mettre la société I.H.E., INTERNATIONAL HOLDING ENTERPRISES en liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée nomme comme liquidateur:

la société CONSEIL COMPTABLE S.A., ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 3, Rue Nicolas Adames.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC le 29 octobre 2008. Relation LAC/2008/43800. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008151107/211/60.

(080178394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

**Mora S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Mora S.A.).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 35.659.

L'an deux mille huit, le dix novembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "MORA S.A.", ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 35.659, constituée suivant acte notarié en date du 29 novembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 182 du 16 avril 1991.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 8 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 390 du 31 mai 2000.

L'assemblée est ouverte à 14h30 heures sous la présidence de Mademoiselle Anne-Lies Van den Eeckhaut, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Françoise Rollin, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Sprimont, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour publiés

a) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations  
numéro 2416 du 3 octobre 2008, et  
numéro 2575 du 22 octobre 2008;

b) dans le Lëtzebuerger Journal et dans le quotidien  
le 3 octobre 2008, et  
le 22 octobre 2008.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'objet social pour soumettre la société à la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial ("SPF").

2. Changement de la dénomination de la société en "MORA S.A., SPF".

3. Adaptation afférente de l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquies des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières pré-

cieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial."

#### 4. Ajout d'un alinéa à l'article 5

"Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF".

III.- Que l'actionnaire présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire présent, le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les cinq mille (5.000) actions en circulation, quatre (4) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V.- Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu lieu avec le même ordre du jour avait été tenue le 25 septembre 2008 et que les conditions de présence pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies à cette assemblée.

La seconde assemblée peut ainsi délibérer valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

VI.- Qu'en conséquence la présente assemblée extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour quel que soit le nombre d'actions représentées à la présente assemblée.

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social pour soumettre la société à la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial ("SPF").

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en "MORA S.A., SPF".

#### *Troisième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide d'adapter l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial."

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'ajouter un alinéa à l'article 5 qui aura la teneur suivante:

"Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.-L. VAN DEN EECKHAUT, F. ROLLIN, P. SPRIMONT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 novembre 2008. LAC / 2008 / 45279. - Reçu douze euros € 12,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008151084/7241/114.

(080178782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

**S&M 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.996.

In the year two thousand and eight, on the second day of October.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appears:

LBREP III Sun & Moon S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 134.586, here represented by Ms. Axelle De Donker, employee, with professional address at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy established on September 24, 2008.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities. Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "S&M 2 S.à r.l." (the "Company") with registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 139.996, incorporated by a deed of the undersigned notary on June 19th, 2008, published on July 29th, 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association n° 1858 and lastly amended by a deed of the undersigned notary on July 30th, 2008 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

I. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by ten thousand (10,000) shares of one Euro and twenty-five Euro Cent (€ 1.25) each.

II. The sole shareholder resolved to change the Company's accounting year-end to the thirty-first of December of each year, the accounting year having started on the first of August 2008 closing on the thirty-first of December 2008.

III. The sole shareholder resolved to restate article 17 of the Company's articles of association to give it the following content:

" **Art. 17.** The Company's financial year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year".

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present sole shareholder's meeting are estimated at approximately 1,200.- Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, The present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède;**

L'an deux mille huit, le deux octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LBREP III Sun & Moon S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.586,

ici représentée par Mlle Axelle De Donker, employée, ayant son adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 septembre 2008. Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "S&M 2 S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 139.996, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 19 juin 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, daté du 29 juillet 2008, numéro 1858 et dont les statuts ont été récemment modifiés par un acte du notaire soussigné reçu en date du 30 juillet 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

I. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro vingt-cinq Euro Cent (€ 1,25) chacune, entièrement libérées.

II. L'associé unique décide de changer la fin de l'exercice social de la Société au trente-et-un décembre de chaque année, l'exercice social ayant commencé le 1<sup>er</sup> août 2008 clôturera le trente-et-un décembre 2008.

III. L'associé unique décide de modifier l'article 17 des statuts de la Société afin de lui conférer la teneur suivante:

" **Art. 17.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année".

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.200.- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous Notaire, le présent acte.

Signé: A. DE DONKER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 06 octobre 2008. Relation : LAC/2008/40372. - Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008151106/211/87.

(080178489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

**Hoertässelesch Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5671 Altwies, 2, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 143.167.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-quatre novembre.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Hélène SOARES, coiffeuse, née à Macieira/Vale de Cambra (Portugal) le 19 septembre 1964, demeurant à L-5671 Altwies, 2, rue Victor Hugo.

La comparante a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de HOERTÄSSELESCH SARL.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Altwies.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure pour dame et homme avec vente des articles de la branche ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent vingt-cinq (125) parts de cent (100,-) euros chacune.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

#### *Souscription et libération*

Les parts ont été souscrites par Hélène SOARES, coiffeuse, née à Macieira/Vale de Cambra (Portugal) le 19 septembre 1964, demeurant à L-5671 Altwies, 2, rue Victor Hugo.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850,-) euros.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5671 Altwies, 2, rue Victor Hugo.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommée gérante, pour une durée illimitée:

Hélène SOARES, coiffeuse, née à Macieira/Vale de Cambra (Portugal) le 19 septembre 1964, demeurant à L-5671 Altwies, 2, rue Victor Hugo.

La société est engagée par la signature de la gérante unique.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire à la comparante que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Soares et Molitor

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 26 novembre 2008. Relation: EAC/2008/14507. Reçu soixante deux virgule cinquante euros 12.500,- à 0,5% = 62,50.

Le Receveur ff. (Signé). Boiça.

Pour EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial C. Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2008150543/223/61.

(080177413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

### **Network Technology & Communication Expertise, Société Anonyme.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue J.-P. Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 143.201.

#### — STATUTS

L'an deux mil huit, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange,

A comparu:

- Monsieur Bruno KAROUBI, Expert Informatique, demeurant professionnellement à F-38150 Anjou (France), 4, Montée du Village.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "Network Technology & Communication Expertise".

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en tout autre endroit de la commune du siège par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans toutefois que cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société peut établir par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, toutes succursales ou établissements secondaires, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'expertise des systèmes d'information, la formation ainsi que la communication.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles à en favoriser l'extension et le développement.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions en respectant les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles dont la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre.

Toutefois lorsque la société ne comportera qu'un actionnaire unique, ou lorsque les actions auront été réunies en une seule main et que ce fait aura été constaté lors d'une assemblée générale, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

La durée du mandat d'administrateur ne peut excéder six ans. Les administrateurs respectivement l'administrateur unique sont rééligibles et révocables.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président; en cas d'empêchement du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux de ses membres.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins quinze (15) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à la convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique, étant admis.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix présents ou représentés lors de la réunion; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par les membres présents. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le ou les membres au(x)quel(s) la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, est déléguée, porte(nt) alors le titre d'administrateur-délégué.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut conférer des pouvoirs définis ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires, de tout temps révocables, à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée comme suit:

En cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur délégué, et en cas d'administrateur unique par sa signature individuelle,

Ou par la signature individuelle du délégué ou préposé à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion,

Ou encore par les signatures de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été conféré, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Dans tous les cas, la signature d'un administrateur sera suffisante pour représenter la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles et révocables.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Lorsque et aussi longtemps que la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Ses décisions sont consignées par écrit dans un procès-verbal.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de mai à 15.00 heures, au siège social ou en tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales; de telles assemblées doivent être convoquées de façon qu'elles soient tenues dans le délai d'un mois si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

**Art. 16.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique, un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels conformément aux dispositions légales. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les opérations de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale ou de l'actionnaire unique.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut verser des acomptes sur dividendes dans les conditions prescrites par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et émoluments.

### **Disposition générale**

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2010.

#### *Souscription et libération*

Le comparant Monsieur Bruno KAROUBI, préqualifié, déclare souscrire à la totalité des cent (100) actions créées.

Les actions ont été intégralement libérées de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges qui incombent à la société et mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.350 EUR.

#### *Assemblée Générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant actionnaire unique, préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
- 2) Est appelé aux fonctions d'administrateur unique Monsieur Bruno KAROUBI, prénommé, né à Pavillon-Sous-Bois (France), le 27 avril 1966,.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes la société à responsabilité limitée "STIMO CONSULTANCY S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.773.

Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

- 5) L'adresse du siège social est fixée à L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant. Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous, notaire le présent acte.

Signé: B. Karoubi, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2008. Relation: LAC/2008/47249. - Reçu à 0,50 %: cent cinquante-cinq euros (€ 155.-).

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Hesperange, le 2 décembre 2008.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2008151050/241/161.

(080178603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

---

**Courreges Investment Solutions s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 14, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 143.179.

—  
STATUTS

L'an deux mil huit, le douze novembre.

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Jean DE COURREGES D'USTOU, conseiller en investissements, né à Toulouse, France, le 16 décembre 1952, demeurant à L-1148 Luxembourg, 14, rue Jean l'Aveugle.

Lequel comparant, représenté comme susdit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Courreges Investment Solutions s.à.r.l."

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 3.** La Société exerce l'activité de conseil économique, consistant dans la prestation, à titre professionnel, de services et de conseils en matière micro- et macro-économique et en gestion d'entreprise, ainsi que les prestations de services annexes ou complémentaires.

La Société fournit également des services administratifs et sociaux à d'autres sociétés sous quelque forme que ce soit et elle peut assumer la fonction d'administrateur dans d'autres sociétés.

En outre, la Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible de favoriser son développement.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (Eur 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (Eur 25,-) chacune.

Toutes les parts ont été souscrites par Monsieur Jean DE COURREGES D'USTOU, associé unique.

Les cinq cents parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

**Art. 5.** Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 7.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 8.** La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

**Art. 9.** Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

**Art. 11.** Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

**Art. 13.** Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé au moins cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

**Art. 15.**

Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour prendre fin le 31 décembre 2008.

#### *Frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille deux cents Euros (Eur 1.200,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention du comparant qu'avant toute activité commerciale de la société présente-ment fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Le comparant reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes à fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

#### *Loi anti-blanchiment*

En application de la loi du 12 novembre 2004, le comparant déclare être le bénéficiaire réel de cette opération et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

#### *Assemblée générale*

Le fondateur prénommé, détenant l'intégralité des parts sociales, s'est constitué en Assemblée Générale et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-1148 Luxembourg, 14, rue Jean l'Aveugle.
- 2) La société sera gérée par un gérant unique: Monsieur Jean DE COURREGES D'USTOU, conseiller en investissements, né à Toulouse, France, le 16 décembre 1952, demeurant à L-1148 Luxembourg, 14, rue Jean l'Aveugle.
- 3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifié au moyen d'une copie de sa carte d'identité.

Signé: J. DE COURREGES D'USTOU, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 13 novembre 2008. Relation: CAP/2008/3438. Reçu soixante-deux euros cinquante cents. 12.500 à 0,5% = 62,50 €

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial C.

Capellen, le 24 novembre 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2008150533/225/103.

(080177590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

**Pirenne Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6755 Grevenmacher, 6, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 143.169.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le cinq novembre.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Christophe PIRENNE, employé privé, né à Sint-Niklaas (Belgique) le 7 avril 1975, célibataire, demeurant à L-3509 Dudelange, 35, rue Lentz.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>** . La société prend la dénomination de PIRENNE SARL.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Grevenmacher.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une épicerie ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par cent vingt-quatre (124) parts de cent (100,-) euros chacune.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

*Souscription et libération*

Les parts ont été souscrites par Christophe PIRENNE, employé privé, né à Sint-Niklaas (Belgique) le 7 avril 1975, célibataire, demeurant à L-3509 Dudelange, 35, rue Lentz.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850,-) euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-6755 Grevenmacher, 6, Place du Marché.

- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Christophe PIRENNE, employé privé, né à Sint-Niklaas (Belgique) le 7 avril 1975, célibataire, demeurant à L-3509 Dudelange, 35, rue Lentz.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pirenne et Molitor

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 11 novembre 2008. Relation: EAC/2008/13903. Reçu soixante deux euros, 12.400.- à 0,5% = 62.

Le Receveur (Signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C. Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 13 NOV. 2008.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2008150541/223/61.

(080177432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

**LaSalle UK Ventures Property 6, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.331.

In the year two thousand and eight, on the third of November.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

"LaSalle UK Ventures", a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B116.220, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

here represented by Ms Cathy BLONDEL, legal assistant, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 27 October 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "LaSalle UK Ventures Property 6" (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130331, incorporated pursuant to a notarial deed on July 16, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1976 on September 13, 2007. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on June 25, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1860 on July 29, 2008.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of five thousand five hundred and eighty pound sterling (GBP 5,580.-) so as to raise it from its current amount of twenty-eight thousand seven hundred and forty pound sterling (GBP 28,740.-) up to thirty-four thousand three hundred and twenty pound sterling (GBP 34,320.-) through the issue of two hundred and seventy-nine (279) shares, having a nominal value of twenty pound sterling (GBP 20.-) each.

The new shares are to be subscribed by "LaSalle UK Ventures", prenamed, in exchange for a contribution in cash of a total amount of six thousand one hundred and forty pound sterling (GBP 6,140.-). The amount of five thousand five hundred and eighty pound sterling (GBP 5,580.-) of the Contribution is to be allocated to the share capital, the amount of five hundred and sixty pound sterling (GBP 560.-) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

142311

*Second resolution*

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

**Art. 5. (first paragraph).** "The Company's share capital is set at thirty-four thousand three hundred and twenty pound sterling (GBP 34,320.-) represented by one thousand seven hundred and sixteen (1,716) shares with a par value of twenty pound sterling (GBP 20.-) each."

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxy holder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille huit, le trois novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"LaSalle UK Ventures", une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.220 , ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

représentée par Madame Cathy BLONDEL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 27 octobre 2008.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de "LaSalle UK Ventures Property 6" (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130331, constituée selon un acte notarié en date du 16 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1976 du 13 septembre 2007. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1860 du 29 juillet 2008.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq mille cinq cent quatre-vingts livres sterling (5.580,- GBP) afin de le porter de son montant actuel de vingt-huit mille sept cent quarante livres sterling (28.740,- GBP) jusqu'à trente-quatre mille trois cent vingt livres sterling (34.320,- GBP) par l'émission de deux cent soixante-dix-neuf (279) parts sociales d'une valeur de vingt livres sterling (20,- GBP) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par " LaSalle UK Ventures", prénommée, par un apport en numéraire d'un montant de six mille cent quarante livres sterling (6.140,- GBP). Du montant de l'apport, le montant de cinq mille cinq cent quatre-vingts livres sterling (5.580,- GBP) sera alloué au capital social et le montant de cinq cent soixante livres sterling (560,- GBP) sera alloué au compte de la prime d'émission de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante :

**Art. 5. (premier alinéa).** "Le capital social est fixé à la somme de trente-quatre mille trois cent vingt livres sterling (34.320,- GBP) représentée par mille sept cent seize (1.716) parts sociales d'une valeur de vingt livres sterling (20,- GBP) chacune."

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C.BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 05 novembre 2008. Relation: EAC/2008/13748. Reçu trente-huit euros quatre-vingt-dix-huit cents. 7.796,55 à 0.5% = 38,98 €.

Le Receveur, ff. (signé): N.BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Jean Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008150495/239/101.

(080177655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

### **An der Gassel Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4812 Rodange, 1, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 143.168.

#### — STATUTS

L'an deux mille huit, le six novembre.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1.- Roger EVRARD, ouvrier, né à Differdange le 11 juillet 1963, demeurant à L-3918 Mondercange, 19A, rue d'Ehlerange,

2.- Albertina SANTOS OLIVEIRA, indépendant, née à Nossa Senhora Do Rosario (Cap Vert) le 16 avril 1955, demeurant à L-3918 Mondercange, 19, rue d'Ehlerange.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de AN DER GÄSSEL SARL.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Rodange.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec restauration ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par cent vingt-quatre (124) parts de cent (100,-) euros chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

#### *Souscription et libération*

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Roger EVRARD, ouvrier, né à Differdange, le 11 juillet 1963, demeurant à L-3918 Mondercange, 19A, rue d'Ehlerange, soixante-deux parts . . . . .	62
2.- Albertina SANTOS OLIVEIRA, indépendant, née à Nossa Senhora Do Rosario (Cap Vert), le 16 avril 1955, demeurant à L-3918 Mondercange, 19, rue d'Ehlerange, soixante-deux parts . . . . .	62
Total: cent vingt-quatre parts . . . . .	124

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850,-) euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4812 Rodange, 1, rue du Commerce.
- Le nombre des gérants est fixé à trois (3).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- Roger EVRARD, ouvrier, né à Differdange le 11 juillet 1963, demeurant à L-3918 Mondercange, 19A, rue d'Ehlerange, gérant administratif;

2.- Albertina SANTOS OLIVEIRA, indépendant, née à Nossa Senhora Do Rosario (Cap Vert) le 16 avril 1955, demeurant à L-3918 Mondercange, 19, rue d'Ehlerange, gérante administrative;

3.- Anita BURGNER, indépendante, née à Unterseen (Suisse) le 20 juillet 1949, demeurant à L-4812 Rodange, 1, rue du Commerce, gérante technique.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et de l'un des gérants administratifs.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Evrard, Santos Oliveira et Molitor

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 11 novembre 2008. Relation: EAC/2008/13909. Reçu soixante deux euros 12.400,- à 0,5% = 62,-

Le Receveur, (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial C. Recueil Spécial des Sociétés et associations. Rôles 3.97 Euros (€).

Dudelange, le 13 novembre 2008.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2008150542/223/73.

(080177415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

**LaSalle UK Ventures Property 5, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.349.

In the year two thousand and eight, on the third day of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"LaSalle UK Ventures", a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 116.220, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg,

here represented by Ms Cathy BLONDEL, legal assistant, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 27 October 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "LaSalle UK Ventures Property 5" (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg, registered with the Luxem-

bourg Trade and Companies Register under number B 126349, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on March 27, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1097 on June 8, 2007. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on June 25, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1858 on July 28, 2008.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of twenty-one thousand eight hundred and twenty pound sterling (GBP 21.820.-), so as to raise it from its current amount of nine hundred and one thousand two hundred and twenty pound sterling (GBP 901.220.-) up to nine hundred and twenty-three thousand forty pound sterling (GBP 923.040.-) through the issue of one thousand ninety-one (1.091) shares, having a nominal value of twenty pound sterling (GBP 20.-) each.

The new shares are to be subscribed by "LaSalle UK Ventures", prenamed, in exchange for a contribution in cash of a total amount of twenty-four thousand pound sterling (GBP 24.000.-) (the "Contribution"). The amount of twenty-one thousand eight hundred and twenty pound sterling (GBP 21.820.-) of the Contribution is to be allocated to the share capital, the amount of two thousand one hundred and eighty pound sterling (GBP 2.180.-) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

**Art. 5. (first paragraph).** "The Company's share capital is set at nine hundred and twenty-three thousand forty pound sterling (GBP 923.040.-) represented by forty-six thousand one hundred and fifty two (46.152) shares with a par value of twenty pound sterling (GBP 20.-) each."

*Costs and expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille huit, le trois novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

" LaSalle UK Ventures ", une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.220 , ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg,

représentée par Madame Cathy BLONDEL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 27 octobre 2008.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de " LaSalle UK Ventures Property 5 " (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126349, constituée selon un acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1097 du 8 juin 2007. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1858 du 29 juillet 2008.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt et un mille huit cent vingt livres sterling (21.820,- GBP) afin de le porter de son montant actuel de neuf cent un mille deux cent vingt livres sterling (901.220,-

GBP) jusqu'à neuf cent vingt-trois mille quarante livres sterling (923.040,- GBP) par l'émission de mille quatre-vingt-onze (1.091) parts sociales d'une valeur de vingt livres sterling (20,- GBP) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par " LaSalle UK Ventures", prénommée, par un apport en numéraire d'un montant de vingt-quatre mille livres sterling (24.000,- GBP) ("Apport"). Du montant de l'apport, le montant de vingt et un mille huit cent vingt livres sterling (21.820,- GBP) sera alloué au capital social et le montant de deux mille cent quatre-vingts livres sterling (2.180,- GBP) sera alloué au compte de la prime d'émission de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante :

**Art. 5 (premier alinéa).** " Le capital social est fixé à la somme de neuf cent vingt-trois mille quarante livres sterling (923.040,- GBP) représentée par quarante-six mille cent cinquante-deux (46.152) parts sociales d'une valeur de vingt livres sterling (20,- GBP) chacune. "

#### *Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C.BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 05 novembre 2008. Relation: EAC/2008/13747. Reçu cent cinquante-deux euros trente-huit cents. 30.475,12 à 0.5% = 152,38 €.

*Le Receveur, ff.* (signé): N.BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008150494/239/102.

(080177659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

### **Bureau d'Assurance Claude Hilges S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8031 Strassen, 13, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 143.176.

#### STATUTS

L'an deux mille huit,

Le onze novembre,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Claude HILGES, agent d'assurance, né à Echternach, le 15 juillet 1961, demeurant à L-8031 Strassen, 13, rue du Parc,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2** . La société a pour objet les opérations d'agence et de conseil en assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées.

Elle peut en outre réaliser toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières de nature à faciliter ou à développer directement ou indirectement son objet social.

**Art. 3 .** La société prend la dénomination de "BUREAU D'ASSURANCE CLAUDE HILGES S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

**Art. 4 .** Le siège social est établi à Strassen.

**Art. 5 .** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6 .** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associé unique, Monsieur Claude HILGES, prénommé.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associé reconnaît.

**Art. 7 .** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 8 .** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9 .** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10 .** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11 .** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 12 .** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13 .** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14 .** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15 .** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16 .** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17 .** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18 .** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,00).

#### *Décisions de l'associé unique*

Le comparant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Claude HILGES, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-8031 Strassen, 13, rue du Parc.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: C. Hilges, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 novembre 2008. LAC / 2008 / 45702. Reçu à 0,5%: soixante-deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008150545/227/85.

(080177563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

### **Sirem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 76.027.

### DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le dix novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARU:

Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219, Luxembourg, 17, rue Beaumont,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société à responsabilité limitée de droit italien CYPERUS S.R.L., ayant son siège social à I-21100 Varese, Via San Martino 9 (Italie),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme SIREM S.A., ayant son siège social à L-1219, Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 76.027, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 694 du 26 septembre 2000.

II.- Que le capital social de la société anonyme SIREM S.A., prédésignée, s'élève actuellement à deux cent trente-deux mille euros (232.000,- EUR), représenté par deux mille trois cent vingt (2.320) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

III.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme SIREM S.A..

IV.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme SIREM S.A..

V.- Que sa mandante, en tant que liquidateur, déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

#### Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cents euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FERNANDES; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 novembre 2008, Relation GRE/2008/4603. — Reçu douze euros. 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 novembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008148027/231/45.

(080174905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

**HFA Aeronautic S.A., Société Anonyme,  
(anc. Amican S.A.).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 142.632.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf octobre,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de AMICAN S.A., une société anonyme constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise, ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 19 septembre 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci après la "Société").

L'assemblée est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Monsieur Patrick Meunier, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Houbert, juriste, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en " HFA AERONAUTIC S.A. ".

2. Modification subséquente de l'article 1 des statuts.

3. Modification de l'article 4 des statuts relatif à l'objet de la Société comme suit:

"La société a pour objet l'acquisition, la détention et l'aliénation d'avions ainsi que leur exploitation dans la limite des autorisations qui lui seront accordées, à l'exclusion du transport public.

La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter,

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

4. Divers

II.- Que l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut en conséquence valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-avant reproduit.

Après approbation des déclarations du Président et avoir vérifié qu'elle était valablement constituée, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société de "AMICAN S.A." en "HFA AERONAUTIC S.A."

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**"Art. 1<sup>er</sup>** . - Il existe une société anonyme sous la dénomination de "HFA AERONAUTIC S.A."

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier de l'article 4 des statuts de la Société relatif à son objet pour lui donner désormais la teneur suivante:

**"Art. 4.** - La société a pour objet l'acquisition, la détention et l'aliénation d'avions ainsi que leur exploitation dans la limite des autorisations qui lui seront accordées, à l'exclusion du transport public.

La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter,

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Patrick Meunier, Frank Stolz-Page, Patrick Houbert et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2008. LAC / 2008 / 44084. - Reçu 12 € (douze euros)

*Le Receveur (singé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008151082/7241/80.

(080178758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

**Oleandro Investment Cooperation SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.783.

Monsieur Jean GREFF demeurant à 141, rue nationale F- 57600 Forbach fait savoir qu'il a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société

OLEANRO INVESTMENT COOPERATION SA avec effet le 28/03//2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 28/03/2008.

Jean GREFF.

Référence de publication: 2008151647/3139/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08749. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080178437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

**Miristo Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 75.467.

Le bilan au 31 décembre 2000 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

Signature

Référence de publication: 2008148891/510/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07741. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

---

**VREF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 115.317.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des associés du 14 novembre 2008 que le siège social de la Société se trouve au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Avis

Le gérant Chok Kien Lo KAM-CHEONG est communément appelé par le prénom de Stewart. Ses coordonnées sont donc à retenir de la façon suivante:

Stewart KAM-CHEONG

6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 17 novembre 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2008151194/1337/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09981. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

---

**Geko Holding S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.704.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008148893/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW08043. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

---

**Brimstone Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 81.413.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008148894/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07620. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

---